

Compte rendu du Groupe de travail du 18/10/2018 sur les règles du mouvement 2018/2019

Suite à la présentation par l'administration des documents qui pourraient servir au mouvement 2018-2019 (qui seront moins nombreux, synthétisés, et plus lisibles), voici les propositions que le SNUipp-FSU88 a fait :

- Possibilité de faire 50 vœux au premier mouvement
- Rester à 30 vœux si le code « adjoint primaire » était créé. Pour le SNUIPP-FSU 88, ce code regrouperait le code « adjoint élémentaire » + le code « adjoint maternelle » + le code « adjoint décharge complète » dans le cas des écoles identifiées primaire.
- Le SNUipp demande une harmonisation du mouvement « postes inter-degré ». En effet, le résultat de ce mouvement devrait avoir lieu avant notre premier mouvement. Le SGEN et le SE se joignent à notre demande.
- Demande de l'ajout pour les postes obtenus avec une priorité médicale, qu'en cas d'une nouvelle participation au mouvement, « il faut réactualiser sa validité de priorité médicale lors de sa nouvelle participation au mouvement » même si la priorité médicale date de moins de 3 ans.
- Le SNUipp demande la réactualisation des postes bonifiés de l'ASH dans l'annexe 1 en y ajoutant le poste de l'ITEP d'Epinal, et le poste de la Courtine de Remiremont.
- Le SNUipp-FSU 88 interpelle sur la situation du poste de « adjoint de décharge de direction complète » lors d'une fermeture de poste dans une école primaire, où la décharge de direction qui était totale, deviendrait à demi-décharge. Le cas de ce collègue sera vu sur l'ensemble de l'équipe.
Idem pour un retrait de poste d'adjoint n'impactant pas la décharge de direction ?
Pour le Snuipp : oui

Ce qui prime pour nous, c'est l'ancienneté sur l'école ! Le dernier arrivé devrait être celui impacté par une mesure de carte scolaire hors « raisons médicales ».

- SNUipp-FSU : TRS : demande que soit laissée la possibilité au bout de 3 ans, la participation au second mouvement avec perte de poste, au collègue qui vivrait mal sa fonction dans ce type de poste.
- Dispositif CP/CE1 dédoublé : le SNUIPP-FSU88 propose que l'hypothèse en cas de mesure de carte scolaire, ce soit un regard sur l'ensemble de l'équipe qui soit fait (adjoint(s) + dispositif(s)), et la mesure s'appliquerait sur le dernier arrivé.
Idem si inversement, c'est le dispositif qui ferait.
- Dispositif CP/CE1 dédoublé : les postes ne seront plus profilés.

Faisant suite aux remarques du SNUipp-FSU 88 l'an passé, et à une circulaire ministérielle, ces postes seront accessibles comme tout poste pour un enseignant polyvalent au mouvement et sans entretien.

Pour le moment, ces postes sont encore considérés comme des dispositifs alors que le SNUipp-FSU88 souhaiterait qu'ils soient considérés comme des classes permettant la hausse de décharge de direction.

Pour le moment, pas plus d'informations à ce sujet.

- Le SNUipp-FSU pose le cas d'une école où il y aurait tous les collègues adjoints avec une priorité médicale. Comment serait appliquée une mesure de carte scolaire ? Sur le directeur ?

Ces questions n'ont pas été débattues car pour l'administration, le cas ne se pose pas. Donc en résumé, on attend le problème pour se poser les questions de « comment faire ». Vive la prévention !!

- Le SNUipp-FSU88 souhaite voir apparaître sur la feuille géographique mouvement pour les collègues à titre provisoire, la séparation des postes de l'ASH :
 - Ceux qui relèvent de l'adaptation (SEGPA, EREA...)
 - Ceux relevant du handicap : ESMS (ITEP, IME, IMT...)
- Le SNUipp-FSU88 se joint à la demande du SE sur la fusion d'école.

En cas de fusion, quel directeur choisi et comment ? Quels critères retenus ?

Questions à la profession : ancienneté sur le poste ? sur l'école ? Le directeur ayant le plus de classes ?

Cela permettrait de simplifier la tâche des IEN se trouvant parfois devant la difficulté de faire un choix et d'établir plus de justice entre les collègues.

Tous ces points seront réabordés lors du prochain groupe de travail mouvement qui aura lieu début décembre.

Comme d'habitude, n'hésitez à nous interpeller sur vos questionnements ou remarques sur le fonctionnement du mouvement vosgien.